



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Rte des Cliniques 17, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 20 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 26 avril 2010

Communiqué de presse

21 personnes soutenues via le Fonds de désendettement cantonal

En 2009, des prêts d'un montant total de 80 000 francs ont été attribués à six personnes via le Fonds de désendettement cantonal. La Commission d'utilisation du Fonds a reçu neuf demandes.

Le Fonds de désendettement cantonal a été instauré en 2006 avec 1 400 000 francs. Il a pour but de soutenir les personnes dans un processus de désendettement et de favoriser leur réintégration sociale. L'aide attribuée par le Fonds est toujours remboursable et sans intérêts. Les personnes faisant appel au Fonds doivent néanmoins répondre à certains critères : elles doivent notamment avoir déjà fourni des efforts d'assainissement de leurs dettes et pouvoir témoigner d'une situation stable et d'un revenu suffisant pour pouvoir suivre un plan de remboursement.

Nouveaux prêts et remboursements

En 2009, six nouvelles personnes ont reçu le soutien du Fonds pour des prêts allant de 4 500 à 21 900 francs. Le montant total alloué s'élève à 79 736 francs. La même année, cinq prêts ont été entièrement remboursés. A fin 2009, 21 prêts étaient encore en cours de remboursement, pour un montant de 191 154 francs. Les rétrocessions s'étalent sur des périodes de 11 mois à 46 mois.

Des situations de plus en plus complexes

Le Service de désendettement de Caritas Fribourg est le partenaire principal de la Commission. Ce service occupe cinq collaborateurs et collaboratrices (3.2 EPT) pour conseiller et aider les personnes endettées dans les différentes démarches. 279 dossiers ont été suivis par ce service durant l'année 2009. Après une analyse approfondie, cinq demandes correspondant aux critères du Fonds ont pu être transmises à la Commission.

Le montant attribué en 2009 par le Fonds de désendettement (79 736 francs) est nettement inférieur à celui de 2008 (144 665 francs). L'endettement touche pourtant un nombre croissant de personnes, notamment des jeunes, et les situations individuelles sont de plus en plus complexes. Toutefois les revenus de ces personnes ne leur permettent pas toujours d'entrer dans un processus de désendettement, faute de disposer d'une marge suffisante pour un plan de remboursement.

Contact

François Mollard, Chef du Service de l'action sociale, Président de la Commission T +41 26 305 29 92 (10h00-12h00)

Petra del Curto, Caritas Fribourg, Directrice, T +41 26 321 18 54 ou +41 78 614 16 91 (10h00-12h00), www.caritas-fribourg.ch

Permanence téléphonique Caritas

Lundi à vendredi, 8h30 à 12h30

T + 41 26 321 18 54